

# Chasse

Pour les défendre avec nous :  
**Réseau Education Sans Frontières**  
C/o EDMF 8 Impasse Crozatier 75012 Paris  
[educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr) /  
[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

Omar  
Mado  
Marc-Éric  
SARAH  
Sekou  
Mio  
Antsa  
Priscillia  
Ramil  
Nacer  
ANAÏS  
Jacinto  
Louisa  
Ruslan  
Elsa  
Sandrine  
Yusuf  
VICTOR  
Romica  
Constantin  
Anastasia  
Adelcia  
Monique  
Sobiana  
MANSOURA  
Jin  
Ravo  
Guy  
Nourredine  
Amel  
GABRIELLE  
Sofiane  
Cheik  
Tama  
Song  
Nina  
Dimitri  
NADIA  
Jeannette  
Sofia  
Karim  
Pedro  
Abdoulaye  
Amina  
MASSIVA  
Arsène  
Alain  
Saburi  
Soukaina  
Schoron  
Sara  
MAHAWA

Liberté Egalité Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire  
à  
Mesdames et Messieurs les Préfets de région  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département  
Monsieur le Préfet de police

CIRCULAIRE n° INT/D05/00097/C

31 octobre 2005

« Je n'ignore pas que vous êtes, de manière récurrente, confrontés à la situation délicate des jeunes majeurs scolarisés qui ne peuvent de plein droit prétendre à un titre de séjour. [...] Vous pourrez [...] leur remettre une autorisation provisoire de séjour leur permettant de finir leur année scolaire en vue de passer leurs examens. Vous devrez alors les inviter à regagner leur pays d'origine pendant la période des vacances scolaires [...]. S'ils ne défèrent pas à cette invitation, vous en tirez les conséquences en appliquant les dispositions relatives à l'éloignement. [...] Vous veillerez, en outre, à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois »

Nicolas Sarkozy (extraits de la circulaire du 31-10-2006)

30 Juin 2006

## OUVERTURE DE LA CHASSE A L'ENFANT

Au 30 juin 2006 prendra fin la suspension des expulsions accordée pendant l'année scolaire aux jeunes majeurs scolarisés et aux parents sans papiers d'enfants scolarisés par la circulaire ministérielle du 31 octobre.

Conséquences des décisions du Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Nicolas Sarkozy sous l'autorité du Premier Ministre, Monsieur Dominique de Villepin, et du Président de la République Jacques Chirac

### **L'ouverture de la chasse à l'enfant étranger est fixée au 30 juin 2006**

A cette date, les préfets, les forces de police, chacun pour ce qui le concerne, sont invités à traquer en tous lieux sur le territoire national les jeunes majeurs sans papiers, les enfants dont les parents sont sans papiers et les parents eux-mêmes,

**à les interpellier  
à leur domicile, dans la rue  
en préfecture ou même à l'hôpital,  
à les placer aussitôt en garde à vue,  
à les enfermer dans des centres de rétention,  
à les faire monter, sans billet de retour, de force s'il le faut,  
dans des avions pour des pays de misère, qui sont parfois en guerre,  
à menotter les parents devant les enfants, à les scotcher à leurs sièges d'avion.**

Force doit rester à la loi, quand bien même elle serait de circonstance et inhumaine.

Bonnes vacances.



# à l'enfant